

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-351/SG/AI portant rectificatif a l'arrêté n° 71-304/SG/AI du 23 février 1971 désignant les présidents des bureaux de vote aux élections partielles à la Chambre des Députés

n° 71-351/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
4 mars 1971

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1971

Date du numéro
10 mars 1971

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : Bureau n° 6. lahasa : M. Duverneuil. Lire : Bureau n° 6. Lahassa : M. Blanchard. Le reste sans changement. À l'article 1° de l'arrêté n° 71-304/SG/AI du 23 février 1971, sous le titre « Circonscription Tadjourah-Obock, section unique » :